



Litige avec ma banque/non prise en compte d'une opposition

Par **Glad75**, le **27/02/2014** à **21:02**

OBJET : Opposition au prélèvement de 1020,28 euros non effectuée depuis le 31/01/2014, frais de refus de chèques, interdiction bancaire et commissions diverses.

Madame, Monsieur,

En date du 31 janvier 2014, j'ai sollicité auprès de mon agence bancaire une opposition au prélèvement du 03/02/2014 d'un montant de 1020,28 euros émanant d'un organisme. Malgré cet ordre d'opposition, mon agence bancaire a honoré ce prélèvement.

Constatant que ma demande d'opposition n'a pas été respectée par mon agence, j'ai été contrainte de demander un rejet tardif du prélèvement cité en objet. En date du 11 février, ce rejet tardif a bien été accepté, ce que le bénéficiaire me confirme par courrier. A ce jour, malgré les diverses démarches effectuées, mes interrogations sont les suivantes :

1) Où est passé l'argent ? Mon compte a été débité de 1020,28 euros le 04 /02/2014 sans avoir été recredité et l'argent n'a pas été versé au bénéficiaire. Après un mois d'attente (on est le 27 février), j'ai donc écrit au service clientèle et au médiateur. Du fait de cet incident trois petits chèques (17 E, 20 E, 19 E) ont été refusés.

2) Personne de l'agence n'a accepté de me recevoir.

Merci de votre réponse car je suis sidérée par ce type de pratiques.